

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 21-2022 amendant le règlement numéro 03-1996 décrétant les normes et conditions pour la prise en charge d'une voie de circulation.**

Ledit règlement 21-2022 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 13 juillet 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 13 juillet 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière